

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 03/05

AFR 64/001/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

RENVOIS FORCÉS / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DETENTION SANS INCULPATION NI JUGEMENT

ÉRYTHRÉE **Mahmoud Ahmed Chehem (h), soldat, 21 ans**
Estifanos Solomon (h), chauffeur de l'armée
ainsi que deux officiers (h) dont Amnesty International ignore l'identité

Londres, le 7 janvier 2005

Le 28 décembre 2004, les autorités djiboutiennes auraient renvoyé de force Mahmoud Ahmed Chehem, Estifanos Solomon et deux officiers de l'armée érythréenne en Érythrée. Ces quatre hommes sont actuellement détenus sans inculpation dans un lieu inconnu et Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Mahmoud Ahmed Chehem appartient à l'ethnie afar, dont les membres vivent dans des régions de Djibouti et d'Érythrée. Il est né à Djibouti, mais sa famille réside en Érythrée. Le 26 décembre, Mahmoud Ahmed Chehem, Estifanos Solomon et les deux officiers se sont rendus en véhicule d'Assab, une ville du sud-ouest de l'Érythrée, à Obock (Djibouti), où ils ont été arrêtés par l'armée djiboutienne. Bien qu'il soit citoyen de Djibouti, Mahmoud Ahmed Chehem s'est vu refuser la permission de rester dans cet État.

Les trois autres hommes auraient demandé l'asile aux autorités djiboutiennes, mais le 28 décembre, celles-ci les ont livrés sans autre forme de procès à des officiers de l'armée érythréenne, qui les ont renvoyés en Érythrée le jour même. Ils n'ont pas bénéficié d'une procédure régulière dans le cadre de leur demande d'asile et ont été privés du droit de prendre contact avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Djibouti.

Ancien enfant soldat, Mahmoud Ahmed Chehem a été enrôlé illégalement dans l'armée érythréenne en 1997, alors qu'il n'avait que quatorze ans. Il avait récemment demandé, en vain, à être démobilisé pour raisons médicales : lors du conflit qui a opposé l'Érythrée à l'Éthiopie de 1998 à 2000, il a été blessé à l'œil et a reçu des éclats d'obus. Son état de santé est préoccupant et il est possible que ses blessures nécessitent des soins.

Ces dernières années, d'autres demandeurs d'asile érythréens, parmi lesquels beaucoup cherchaient à éviter la conscription ou avaient déserté, ont été renvoyés de force par des États comme la République de Malte ou la Libye. Plusieurs centaines sont toujours détenus au secret sans avoir été jugés ni même inculpés (veuillez consulter l'AU 232/04, MDE 19/012/2004 du 28 juillet 2004 et sa mise à jour, MDE 19/014/2004 du 6 septembre 2004).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Mahmoud Ahmed Chehem, d'Estifanos Solomon et de deux officiers de l'armée érythréenne, placés en détention après leur renvoi forcé de Djibouti en Érythrée, le 28 décembre 2004 ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que ces hommes ne seront pas torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à révéler immédiatement leur lieu de détention ainsi que leur situation au regard de la loi ;

– demandez que ces quatre hommes soient libérés sans délai, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;

– déclarez-vous préoccupé par le fait que les trois hommes qui ont déposé une demande d’asile à Djibouti se sont vu refuser l’accès à une procédure de détermination du statut de réfugié ;

– soulignez que l’état de santé de Mahmoud Ahmed Chehem est préoccupant et demandez qu’il soit autorisé à recevoir des soins médicaux ;

– demandez instamment que ces quatre hommes soient autorisés à exercer leur droit de consulter un avocat, d’être en contact avec leurs proches et de recevoir les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

APPELS À :

Chef de l’État :

His Excellency Issayas Afewerki
President of the State of Eritrea
Office of the President
P O Box 257

Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126422

Formule d’appel : *Your Excellency, /Monsieur le Président,*

Ministre de la défense :

General Sebhat Ephrem

Minister of Defence

Ministry of Defence

P O Box 629

Asmara, Érythrée

Fax : +2911 124920

Formule d’appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim

Minister of Justice

Ministry of Justice

P O Box 241

Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126995 (merci de vous montrer persévérants)

Formule d’appel : *Dear Minister, / Madame le Ministre,*

ainsi qu’aux représentants diplomatiques de l’Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D’INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 FÉVRIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S’IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d’Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l’adresse suivante : <http://www.efai.org>*